

**BASES** 2015



Concurso  
internacional  
**ARTE  
DIGITAL**

"Mayos en Pedro Muñoz"

Organiza:



Asociación Cultural  
"sin ORDEN ni CONCIERTO"  
[www.sinordenniconcierto.org](http://www.sinordenniconcierto.org)

Colabora:



AYUNTAMIENTO  
PEDRO MUÑOZ



L'Association Culturelle "sin ORDEN ni CONCIERTO" dans le cadre de son action pour le développement et la diffusion de la Fête du MAYO à Pedro Muñoz, ouvre le 7<sup>ème</sup> Concours International d'Art Digital "MAYOS EN PEDRO MUÑOZ", qui sera régi par le règlement suivant:

## REGLEMENT DU CONCOURS:

### PARTICIPANTS:

Pourront prendre part au concours les dessinateurs, illustrateurs, artistes du monde de l'art et de l'informatique, de toute nationalité, le souhaitant.

### THEME:

Le sujet est LES MAYOS A PEDRO MUÑOZ, ce qui comprend la nuit du 30 AVRIL, ainsi que le 1<sup>er</sup> MAI. La technique est libre. Les artistes doivent seulement respecter le fait de représenter des images statiques et avoir employé des outils numériques pour leur création.

### FORMAT:

Pour la sélection, l'artiste enverra un dossier graphique .JPG. Dans aucun cas ne doivent apparaître des logos ou de la publicité. La taille sera libre avec une résolution de 300 ppp et un poids non supérieur à 5 Mb.

Le nom du dossier doit être sous la forme : titrede l'œuvre.jpg

Chaque participant pourra présenter 5 œuvres (uniquement des œuvres inédites).

### PRESENTATION:

Transmettre un mail par œuvre proposée à:

[info@sinordenniconcierto.org](mailto:info@sinordenniconcierto.org)

Indiquez dans le titre du mail : 7ème CONCOURS D'ART NUMÉRIQUE "MAYOS EN PEDRO MUÑOZ"

Dans le corps du message le participant doit obligatoirement inclure ses coordonnées dans cet ordre:

- NOM, PRÉNOMS
- MAIL ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
- LE TITRE DE L'ŒUVRE

### ADMISSION:

La date limite de participation au concours est fixée au 15 juillet 2015.

Les travaux qui ne remplissent pas les conditions exposées dans ce règlement, seront rejetés ; ainsi que les travaux qui par leur contenu peuvent choquer, offenser, blesser, ou porter atteinte au droit, et sentiments et croyances d'autrui.

### JURY:

Le jury, composé de personnes de prestige reconnu du monde de l'Art, est désigné par l'Association Culturelle « SIN ORDEN NI CONCIERTO ». Sa décision sera sans appel.

### PRIX:

Ordre des prix:

- 1°.- 300 Euros
- 2°.- PRIX D'HONNEUR
- 3°.- PRIX D'HONNEUR

Aucun auteur ne pourra obtenir plus d'un prix.

### JUGEMENT DU JURY:

Les auteurs seront prévenus par mail, avant le 10 août 2015, si leur œuvre est retenue pour la projection publique lors de laquelle sera annoncé le palmarès 2015.

Le résultat du concours sera connu le 22 août 2015. On notifiera aux vainqueurs le résultat par e-mail.

La remise des prix se déroulera lors de la projection publique des œuvres, dont la date et le lieu seront choisis par l'organisateur du concours.

Les primés seront présents lors de cette cérémonie, ou bien représentés.

### POINTS DIVERS:

La participation à ce concours induit l'acceptation de son règlement.

L'organisateur se réserve les droits d'utilisation des œuvres primées. Les auteurs autorisent l'Association Culturelle "SIN ORDEN NI CONCIERTO" à reproduire leurs œuvres, sans but lucratif, sur n'importe quel support ou média. Les auteurs ne pourront pas revenir sur leur décision, ni opposer un quelconque recours. Le nom de l'auteur sera indiqué en cas de publication.